078-247800584-20201202-D2020121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2020



D3210-Direction générale des services VGP-Assemblées - VGP

DELIBERATION N° D.2020.12.1 du Conseil communautaire du 1 décembre 2020

Installation de M. Jérémy Demassiet en qualité de conseiller communautaire, suite à la démission de M. Philippe Benassaya de ses fonctions de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Date de la convocation : 24 novembre 2020 Date d'affichage : 2 décembre 2020 Nombre de conseillers en exercice : 76 Secrétaire de séance : M. Charles RODWELL Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Fabien BOUGLE, Mme Sonia BRAU, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Caroline DOUCERAIN, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAIGNARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Magali LAMIR, M. Olivier LEBRUN, M. Emmanuel LION, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Jean-François BARATON, M. Philippe BRILLAULT, M. Arnaud HOURDIN.

Mme Martine BELLIER (pouvoir à M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN), Mme Sophie TRINIAC (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à Mme Magali LAMIR), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), Mme Violaine CHARPENTIER (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Marie-Hélène AUBERT), Mme Emmanuelle DE CREPY (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Elodie DEZECOT (pouvoir à M. Jean-Philippe LUCE), M. Bruno DREVON (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Jane-Marie HERMANN (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Nathalie JAQUEMET (pouvoir à M. Luc WATTELLE), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à M. Emmanuel LION), M. Christophe KONSDORFF (pouvoir à M. Benoît RIBERT), M. Henri LANCELIN (pouvoir à M. Kamel HAMZA), Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. Marc TOURELLE), M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE (pouvoir à M. François DARCHIS), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Charles RODWELL), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER (pouvoir à Mme Vanessa AUROY), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURE), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à Mme Anne-Sophie BODARWE), M. Alain

SANSON (pouvoir à M. Richard RIVAUD), Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. Olivier DE LA FAIRE), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5;

Vu le Code électoral et notamment les articles L.228, L.270, L.273-5 et L.273-10 ;

Vu le livre expurgé de la Préfecture des Yvelines présentant les candidats aux élections municipales de mars 2020 ;

Vu les résultats des élections municipales du 15 mars 2020 et l'affichage de la liste des conseillers élus :

Vu la délibération n° D.2020.12.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 1^{er} décembre 2020 relative à la démission de M. Philippe Benassaya de ses fonctions de vice-président de la communauté d'agglomération, au maintien des 15 postes de vice-présidents et à l'élection de M. Jean-Philippe Luce en remplacement sur le poste de vice-président ;

Vu le courrier de M. Philippe Benassaya du 26 octobre 2020 relatif à sa démission simultanée de ses fonctions de vice-président et de conseiller communautaire de Versailles Grand Parc ;

Vu le courriel d'information de la démission de M. Benassaya envoyé à M. le préfet des Yvelines ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Afin de se consacrer à son nouveau mandat de député des Yvelines, M. Philippe Benassaya a démissionné de ses fonctions au sein du Conseil municipal de Bois d'Arcy et du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Aussi, le poste de conseiller communautaire occupé jusqu'à présent par M. Benassaya est désormais vacant.

Selon les dispositions de l'article L.273-10 du Code électoral, « Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal (...) suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu ».

Le premier candidat appelé à pourvoir cette vacance au sein du groupe « Bois d'Arcy avance ! » est M. Jérémy Demassiet, qui a déclaré accepter cette fonction.

Il convient donc, par la présente délibération d'installer M. Demassiet dans ses fonctions de conseiller communautaire de Versailles Grand Parc, en lieu et place de M. Benassaya-

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

de prendre acte de l'installation de M. Jérémy Demassiet, de la liste « Bois d'Arcy avance ! », dans les fonctions de conseiller communautaire de Versailles Grand Parc, faisant suite à la démission de M. Philippe Benassaya de ses mandats communautaires.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 43 Nombre de pouvoirs : 30

Nombre de suffrages exprimés : 73 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 70 voix , 3 abstentions (Monsieur Fabien BOUGLE, Madame Lydie DULONGPONT, Madame Anne-France SIMON.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage